

Conseillers présents : 17 puis 18

Madame Gaëlle TERRIER donne procuration à Monsieur Jérôme BONNOT

Monsieur Philippe BROCCETTO est arrivé à partir du point n°3

La séance est ouverte à 20h32

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : Mme Pascale BOILLOT

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2022 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Point n°8 : Madame Olszak mentionne un mail de Madame Monique Cuinet, habitante du quartier Routelle. Cette dernière a souligné, à juste titre, que le point n°8 concernant les délégations de signature n'était pas très clair.

Il lui a été répondu qu'il s'agissait des devis signés par Madame le Maire en vertu de ses délégations ; en l'occurrence, il s'agissait de l'achat des deux arbres plantés sur le parking de l'église de Routelle.

Point n°6 : le solde à partager est de 135 000 € et non 135,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance en date du 24 janvier 2022.

2/ SYDED – TCCFE

Le Comité syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE), une fraction égale à 25% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1^{er} juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25% du montant de TCFE perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 ;**
- **De donner délégation à Madame le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

3/ MODIFICATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – AGENT D'ENTRETIEN

Madame le Maire indique aux élus qu'une réorganisation du poste d'agent d'entretien a été réalisée au 1^{er} mars 2022.

Afin d'acter ces changements, il est proposé de modifier le poste d'agent d'entretien qui est occupé depuis le 1^{er} mars par Madame Gabrielle CÔTE comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territoriale à hauteur de 4 heures annualisées par semaine.
- Création d'un poste d'adjoint technique territoriale à hauteur de 3,62 heures annualisées par semaine.

Arrivée de Monsieur Philippe BROCCHETTO à 20h43.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **La suppression d'un poste d'adjoint technique territoriale à hauteur de 4 heures annualisées par semaine à compter du 1^{er} mars 2022.**
- **La création d'un poste d'adjoint technique territoriale à hauteur de 3,62 heures annualisées (moyenne de 3 heures et 37 minutes) par semaine à compter du 1^{er} mars 2022.**

4/ DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SYBERT

Madame le Maire indique aux élus que le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) souhaite renforcer sa communication auprès des communes de son territoire pour tout ce qui concerne le traitement des déchets.

Ainsi, le syndicat demande à chaque commune membre de désigner un référent dont le rôle sera de :

- Recevoir de manière privilégiée toutes les informations liées au SYBERT.
- Faire remonter les remarques et problématiques rencontrées au niveau communal.

Madame le Maire propose d'élire un titulaire et un suppléant puis fait un appel à candidature.

Se porte candidat au poste de référent titulaire l' élu suivant :

- **M. Philippe MICHELIN a obtenu 19 voix.**

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, M. Philippe MICHELIN est désigné référent titulaire au SYBERT.

Se porte candidat au poste de référent suppléant l' élu suivant :

- **M. Éric BADET a obtenu 19 voix.**

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, M. Éric BADET est désigné référent suppléant au SYBERT.

5/ RAPPORT COUR DES COMPTES – GBM

Madame le Maire indique aux élus qu'en application de l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, la Cour des Comptes émet un rapport d'observations sur les comptes et la gestion des structures intercommunales.

Ce dernier est soumis à débat au sein de chaque Conseil municipal des communes membres de l'EPCI.

Le rapport a été transmis aux élus en amont de la séance.

C'est ainsi qu'est présenté le rapport concernant Grand Besançon Métropole.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport et n'émet pas d'observations.

6/ OPÉRATION STÉRILISATION DES CHATS 2021

Madame le Maire informe les élus de la nécessité de réaliser une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants principalement sur Routelle. La dernière avait été réalisée fin 2020 en collaboration avec la fondation 30 millions d'amis.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention avec cette structure ; pour rappel en cas d'accord la commune prendra à sa charge la moitié du coût de chaque stérilisation, la fondation prendra l'autre partie.

Le recensement du nombre de chats à traiter n'a pas encore été fait.

Il est proposé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec 30 Millions d'Amis pour une campagne de stérilisation dans la limite de 10 chats.

Pour rappel, la capture et le transport des chats ne sont pas de la responsabilité de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer une convention avec la fondation 30 Millions d'Amis dans la limite de la stérilisation de 10 chats.

7/ COMPTES DE GESTION 2021

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET BOIS

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2021 du budget Bois établi par le receveur municipal, qui se présente comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2021</i>
<i>Section d'investissement</i>	- 9 521,54	0,00	8 193,54	0,00	- 1 328,00
<i>Section de fonctionnement</i>	80 596,42	9 521,54	3 305,64	0,00	74 380,52
<i>Totaux</i>	71 074,88	9 521,54	11 499,18	0,00	73 052,52

Après avoir vérifié la conformité des reports 2020, le compte de gestion 2021 du budget Bois d'Osselle-Routelle établi par le receveur municipal **est approuvé par** :

Voix POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2021 du budget Communal établi par le receveur municipal, qui se présente comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2020</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	<i>Transfert ou Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2021</i>
<i>Section d'investissement</i>	73 315,22	0,00	- 48 437,70	0,00	24 877,52
<i>Section de fonctionnement</i>	237 395,64	55 500,00	77 287,60	0,00	259 183,24
<i>Totaux</i>	310 710,86	55 500,00	28 849,90	0,00	284 060,76

Après avoir vérifié la conformité des reports 2020, le compte de gestion 2021 du budget Communal d'Osselle-Routelle établi par le receveur municipal **est approuvé par** :

Voix POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

8/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET BOIS

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2021	46 112,45	Recettes de l'exercice 2021	49 418,09
Excédent de l'exercice 2021			3 305,64
Report résultat clôture 2020			80 596,42
Part affectée à l'investissement			9 521,54
Excédent global de clôture 2021			74 380,52

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2021	1 328,00	Recettes de l'exercice 2021	9 521,54
Excédent de l'exercice 2021			8 193,54
Report résultat clôture 2020		-	9 521,54
Déficit global de clôture 2021		-	1 328,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNAL

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Dépenses de l'exercice 2021	442 344,78	Recettes de l'exercice 2021	519 632,38
Excédent de l'exercice 2021			77 287,60
Report résultat clôture 2020			237 395,64
Part affectée à l'investissement			55 500,00
Excédent global de clôture 2021			259 183,24

<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Dépenses de l'exercice 2021	332 014,58	Recettes de l'exercice 2021	283 576,88
Déficit de l'exercice 2021		-	48 437,70
Report résultat clôture 2020			73 315,22
Excédent global de clôture 2021			24 877,52

Mme le Maire sort de la salle pour le vote, après avoir transmis la présidence à M. BADET.

Après avoir vérifié la conformité des reports 2020 et des résultats 2021 avec les comptes de gestion 2021 du receveur municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Le compte administratif 2021 du BUDGET BOIS est approuvé par :

Voix POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le compte administratif 2021 du BUDGET COMMUNAL est approuvé par :

Voix POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

9/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2021.

BUDGET BOIS

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2021 du budget bois de la commune d'Osselle-Routelle qui présente un excédent global de fonctionnement de **74 380,52 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de **1 328,00 €**,
- considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement : 1 328,00 €

Les écritures budgétaires 2022 seront les suivantes :

R 1068/10	1 328,00 €
R 002	73 052,52 €
D 001	1 328,00 €

Résultats du vote : Voix POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUDGET COMMUNAL OSSELLE-ROUTELLE

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2021 du BUDGET COMMUNAL qui présente un excédent global de fonctionnement de **259 183,24 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de **24 877,52 €**,
- considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement : 214 183,24 €

Les écritures budgétaires 2022 seront les suivantes :

RF 002	214 183,24 €
RI 1068	45 000,00 €

Résultats du vote : Voix POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

10/ VOTE DES TAXES

Madame le Maire rappelle que :

- En raison de la réforme concernant la taxe d'habitation, la commune n'a plus à voter son taux depuis l'année dernière.
- Depuis 2021 est opéré un transfert de la part départementale du taux de la taxe foncière sur le bâti. Ainsi le taux de référence pour 2021 est l'addition des taux communal et départemental 2020 soit 15,02 (commune) + 18,08 (département) : 33,10 %.

Il est proposé de conserver les taux 2021.

Taxes	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	33,10 %
Taxe foncière (non bâti)	19,42 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les taux des taxes de la commune d'Osselle-Routelle tels que présentés ci-dessus pour l'année 2022.

11/ BUDGETS PRIMITIFS 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2022 concernant le budget Bois.

Ce document se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE BOIS

Section de fonctionnement

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	37 570,00	30 240,00

+

+

+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté		73 052,52

=

=

=

Total de la section de fonctionnement	37 570,00 €	103 292,52 €
---------------------------------------	--------------------	---------------------

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 800,00	7 128,00
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 328,00	
=	=	=

Total de la section d'investissement	7 128,00 €	7 128,00 €
--------------------------------------	-------------------	-------------------

Total du budget	44 698,00 €	110 420,52 €
-----------------	--------------------	---------------------

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2022 Bois tel que présenté ci-dessus

Adopté par

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2022 concernant le budget Communal. Au préalable cette dernière fait une présentation des indemnités des élus 2022.

Ce document se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL**Section de fonctionnement**

Vote	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	494 378,09	461 792,09
+	+	+
Reports 002 Résultat de fonctionnement reporté		214 183,24
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	494 378,09 €	675 975,33 €

Section d'investissement

Vote	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	110 680,61 €	85 803,09
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice précédent	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		24 877,52 €
=	=	=
Total de la section d'investissement	110 680,61 €	110 680,61 €
Total du budget	605 058,70 €	786 655,94 €

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Madame le Maire fait un récapitulatif de la dette.

Les investissements pour cette année comprennent :

- L'aménagement de l'espace cinéraire au cimetière d'Osselle.
- Le renouvellement du parc informatique de la mairie.
- La suite de l'opération – alignement rue de l'écluse.
- La réfection du parking de l'église de Routelle réalisée en 2021 (fonds de concours).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté ci-dessus

Adopté par POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- de se prononcer en faveur de la neutralisation totale de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (pour rappel est égale à 17 834,75 €).

Adopté par POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation de plusieurs devis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

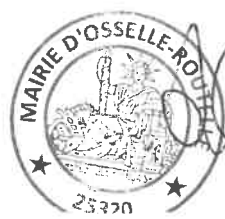
- Abelia Jardin : plantation arbres parking de l'église - Routelle
⇒ 420,00 € T.T.C.
- GBM – Aide aux communes : Assistance à Maîtrise d'œuvre pour le projet « Cœur d'Osselle »
⇒ 3 842,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

13/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Le Mardi des Rives 2022** : aura lieu à Routelle au niveau du rond-point de l'école le 19 juillet. Toutes les associations seront sollicitées (installation, repas, buvette).
- **Sécurisation berges VNF** : un travail sera réalisé ce mois-ci par l'établissement public.
- **Nids d'hirondelles** : 5 ont été posés à l'école de Routelle.
- **Exposition** : organisée par les écoles du Rpi vendredi 1^{er} avril (vernissage) à la salle des fêtes de Roset-Fluans sur le thème de la nature. L'exposition sera ouverte à tous les habitants le 2 avril.
- **Arrêt de travail de Guy** : prolongé jusqu'au 3 avril, cela posera des difficultés pour l'été à venir.
- **Course cycliste Grand Besançon** : aura lieu à le 15 avril et passera par Routelle, pas à Osselle.
- **Élections** : nécessité pour les conseillers de s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote, les habitants qui souhaitent nous aider à tenir les bureaux de vote sont les bienvenus.
- **Randonnée voie romaine** : le samedi 12 mars à 10 heures à destination des élus.
- **Éclairage nocturne** : il est soulevé qu'Arenthon reste éclairé la nuit. Madame le Maire répond qu'il n'y a pas d'horloge.
- **Fibre sur Routelle** : le déploiement sur certaines zones est un problème en raison de haies privées non taillées. Des implantations de poteaux sont programmées fin mars rue du Pilon et rue du Randebelin.
- **Antenne Osselle** : pas d'informations pour le moment.
- **Guerre en Ukraine** : un lien sera mis sur le site internet et sur les Nouvelles pour proposer toute aide (dons, hébergement, etc...).
- **Sérum-K** : Madame le Maire fait part du projet musical d'un couple d'Ossello-Routellois et la nécessité de le soutenir.
- **Prochain Conseil** : lundi 11 avril.

Clôture de la séance à 22h50.



Le Maire, Anne OLSZAK